



Séance du Conseil intercommunal du Conseil régional

Procès-verbal de la séance du Conseil Intercommunal
du **30 avril 2009** à Mont-sur-Rolle

A 20 heures. Le Président **Eric Hermann** souhaite la bienvenue à chacune et à chacun et il remercie la commune de Mont-sur-Rolle de recevoir le Conseil en ses murs. Il propose de passer directement à l'appel.

1) Appel

36 communes sont présentes

Longirod s'est excusée

Coinsins, Marchissy, Mies et St-George sont absentes.

Les personnes suivantes se sont également excusées en tant que délégué ou suppléant :

MM. Antoine Nicolas, Markus Kammermann, Philippe Haussauer, Eric Chesaux, Philippe Rubin et Philippe Hausmann.

2) Approbation de l'ordre du jour

Le Président passe à l'ordre du jour qui est adopté tel que proposé.

3) Approbation du PV de la séance du 5 mars 2009 à Genolier

Madame Pascale Vollenweider signale que sous « Assermentation », son nom a été orthographié avec un « W ». Cette erreur sera corrigée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

4) Assermentation

Le Président a le plaisir d'accueillir un nouveau délégué qui va être assermenté.

Après lecture du serment, l'assemblée procède à l'assermentation de Monsieur **Alain Blumenstein**, délégué de la Municipalité de Givrins.

5) Communications du bureau du Conseil Intercommunal

Le Président rappelle les dates des 10 septembre et 5 novembre pour lesquelles il manque encore deux communes d'accueil. Afin de respecter le tournus, il serait bien que ce soit une commune de Terre Sainte et une d'Asse-Boiron. Nous reviendrons sur ce sujet au point 10.

6) Election d'un dixième membre du Comité de direction

Monsieur **Stéphane Zeugin** propose Monsieur **Daniel Belotti**, Syndic de Rolle qui accepte. Monsieur **Denis Dumartheray** précise que le groupe « Lac Vignoble » ne s'est pas réuni pour en parler. Il appuie cependant cette candidature en formulant l'espoir que le candidat saura faire preuve d'un esprit régional et d'avant-garde. Le Président passe alors à l'élection qui doit statutairement être opérée au bulletin secret. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, Monsieur Belotti est élu par acclamation de l'assemblée. **E. Hermann** procède alors à son assermentation.

7) Communications du comité de direction (CODIR)

La parole est donnée au Président du CODIR, Monsieur **P.-A. Romanens** qui souhaite la bienvenue à Daniel Belotti en tant que nouveau membre du CODIR. Il passe ensuite la parole à Monsieur Ulrich Perren qui donne quelques explications quant à l'activité du dicastère du développement socio-économique.

Monsieur **U. Perren** parle de la participation au MIPIM 2009 (Salon des professionnels de l'immobilier et des responsables du développement du territoire). C'est un salon qui concerne l'Europe entière. Cette participation permet de créer des réseaux et de renforcer les collaborations internes (France-Genève-Lausanne).

Il rappelle ensuite la conférence-débat qui aura lieu le 9 juin prochain à 18h, à Changins, avec le thème « Attractivité des sites stratégiques de la région, l'offre des services et la création d'emplois ». Ainsi que cela a été annoncé lors du dernier Conseil, la conférence comprendra une brochette d'orateurs de qualité, notamment la présence du Conseiller d'Etat J.-C. Mermoud. L'invitation parviendra aux communes la semaine prochaine.

Le CODIR a pris position quant à l'avant-projet de loi sur l'agriculture. Après avoir pris contact avec des professionnels de la terre, le Conseil régional a communiqué sa position, proche de celle de Prométerre, au Canton.

Plusieurs enquêtes sont en cours actuellement, notamment quant à la création de crèches et à leur financement. Enquêtes quant au partenariat public-privé (Novartis), concernant l'offre hôtelière, les écoles privées.

M. Perren donne ensuite des informations quant à l'étude de la filière bois sur les potentiels de première et seconde transformation. Le taux de boisement est élevé avec 42% de la superficie des communes (moyenne pour Vaud 31,8%). Deux seules scieries sont en activité dans le district et ne transforment que le quart de la récolte annuelle de bois résineux de service, d'où l'enjeu pour le district de maintenir la scierie de La Rippe. Il existe un potentiel de développement et c'est aussi le rôle des politiques. Les conclusions de cette étude seront apportées au mois de juillet 2009.

Monsieur **B. Penel** donne des explications quant au nombre d'habitants pris en compte dans les factures de cotisations au Conseil régional. Les fonctionnaires internationaux ne sont pas obligés de s'inscrire dans les communes ; le CODIR a par conséquent décidé de se baser sur la liste réelle établie par le bureau du Département fédéral compétent. Cela présente bien évidemment des différences par rapport aux nombres communiqués par les communes. Ces listes nominatives pourront cependant être transmises aux communes pour permettre un contrôle, tout en gardant le caractère confidentiel afin de ne pas provoquer d'incidents diplomatiques.

Monsieur **G. Cretegnny** donne des informations quant aux ateliers prévus au sujet du Plan Directeur Régional. Il y a trois soirs dont les inscriptions représentent environ 50 personnes par soir et il reste encore de la place pour le 17 juin à St-Cergue. Le Conseil régional va envoyer tous les documents aux communes ainsi qu'aux personnes inscrites.

Au niveau des schémas directeurs, ils se sont mis en place progressivement au cours de ces dernières années et on ressent une certaine crispation de différentes communes, une sorte de repli sur soi. Il n'est pas toujours facile de réfléchir en termes régionaux. Certaines communes ont l'impression de ne pas être entendues. Il est pourtant important que l'on arrive avec une vision réellement régionale. Certaines remises en question peuvent bien sûr avoir lieu mais le travail doit continuer et il est important en effet de savoir pourquoi une commune s'oppose à tel projet et s'il y a une erreur dans le schéma. Des consultations seront nécessaires pour pouvoir continuer à aller de l'avant.

La **commune de Trélex** intervient quant au périmètre du NStCM pour lequel le bureau d'étude remet en cause le fonctionnement du SDAN, notamment au niveau du P&R (Park and Ride). Ce qui ne va pas, c'est qu'un nouveau projet ne tienne pas compte du travail considérable qui a été effectué auparavant.

Monsieur **G. Cretegny** ne veut pas entrer dans une partie de ping pong et il précise que, en effet, personne n'a envie de multiplier les études et un projet qui tient la route n'a pas à être remis en question. Lorsqu'un projet a été accepté, il faut en tenir compte et aller de l'avant.

Madame **R. Schoch** remercie M. Cretegny pour son intervention car effectivement, des communes manifestent de la grogne face à certaines décisions prises et elle souhaite que les chefs de projets tiennent plus compte de l'avis des communes et soient en soutien de celles-ci.

Monsieur **T. Perrin** relève une certaine confusion au niveau des priorités. Est-ce le schéma directeur ou le Plan directeur cantonal ? Dans certains cas, notamment pour Asse-Boiron, il semble que c'est contradictoire.

Monsieur **G. Cretegny** reconnaît qu'il n'est pas toujours facile d'y voir très clair. Le schéma directeur part du bas, les communes ont des projets mais les schémas directeurs doivent être intégrés dans les plans directeurs régional et cantonal. D'où la nécessité de dialogue et de concertation.

Monsieur **P.-A. Romanens** complète en rappelant que le Plan directeur cantonal n'est plus ce que l'on a connu, à savoir un plan figé pour vingt ans. Les schémas et plans directeurs évoluent ; la coordination et le dialogue avec les communes ne sont pas des vœux de l'esprit, elles sont bien réelles et c'est ce qui permet de faire continuellement évoluer les projets.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

8) Préavis No 51-09 Contribution de CHF 33'000.00 pour l'étude des aménagements prioritaires pour la ligne de bus Gex-Divonne-Coppet

Le Président passe la parole à **M. J.-J. Brugger** de la commission ad hoc pour la lecture de son rapport. Celui-ci arrive à la conclusion que le projet est bien conçu du point de vue technique et la commission recommande l'acceptation du préavis tel que présenté.

M. Charles Müller rapporteur de la commission de gestion/finances procède ensuite également à la lecture du rapport de ladite commission. Celle-ci informe que, suite à la récente décision d'adjoindre à chaque préavis un montant pour financer une communication appropriée des décisions du Conseil régional, une somme de CHF 5'000.00 a été ajoutée au montant initialement prévu. Comme il n'était pas possible de modifier les montants à charge des communes concernées, le Conseil régional prendra exceptionnellement à sa charge ces frais cette fois-ci. Approuvant cette façon de faire, la commission prie le Conseil d'accepter le préavis No 51-09.

Le Président Eric Hermann ouvre la discussion.

Monsieur **N. Dewarrat** demande si une étude parallèle est faite du côté français et, dans le cas où les TPG font aussi une liaison avec Gex, la France sera-t-elle d'accord de participer au financement. Il demande également s'il existe un protocole d'accord ?

Monsieur **P. Stämpfli** répond que la ligne de bus est étudiée par la Communauté de communes du Pays de Gex, les communes de Gex et de Divonne et le tracé fait en collaboration. L'aménagement du côté français sera assuré par leurs soins (giratoires et feux par exemple). Les frais d'exploitation et de déficit sont assurés au prorata en fonction du territoire et les français ont la plus grande part. Quant au protocole d'accord, la gestion de cette affaire transfrontalière est réglée au niveau du canton.

Monsieur **H. Turrettini** demande comment vont être utilisés les CHF 5'000.00 prévus pour la communication et s'il ne serait pas plus judicieux de les garder en vue de la réalisation du projet plutôt que pour le crédit d'étude.

M. **P. Stämpfli** explique qu'il a été décidé que pour chaque préavis un montant serait prévu en vue de la communication. Il s'agit d'une réserve et il n'est pas obligatoire de l'utiliser. Jusqu'à ce jour, il y a eu beaucoup de demandes de crédit d'étude et on nous a souvent signalé que la communication laissait à désirer. C'est pourquoi il a été décidé de prévoir des montants à cet effet, montants qui resteront à disposition et qui ne manqueront pas d'être utilisés à bon escient chaque fois que le besoin s'en fera sentir.

Monsieur **G. Dubler** demande si ce préavis fait partie de l'étude générale votée au mois de décembre 2008 quant à l'organisation des lignes de bus ?

M. **P. Stämpfli** répond que la ligne Gex-Divonne-Coppet fait effectivement partie de l'étude globale, mais elle est en avance. Toutes les lignes ne peuvent pas être faites en même temps. Elles seront réalisées en cascades et ce tronçon est le commencement.

M. **G. Dubler** poursuit en citant un article du journal La Côte qui a suscité beaucoup de discussions au sujet du tracé du bus utilisant des chemins agricoles actuellement interdits à Commugny. Pour ne pas risquer un refus de la population, il devient urgent de prévoir une campagne d'information auprès de la région concernée et M. Dubler craint que les CHF 5'000 prévus ne suffisent pas à couvrir ladite campagne.

M. **P. Stämpfli** explique qu'il y a un groupe de pilotage dont plusieurs élus de Terre Sainte font partie. Ce groupe a étudié différentes solutions et celle retenue paraît être la meilleure, avec des aménagements bien sûr afin que les bus (demi-heure) puissent circuler sans incidences avec les véhicules agricoles par exemple. Un autre tracé paraissant plus logique a été étudié en passant par-dessus l'autoroute, ce qui ne répond hélas pas aux objectifs et qui n'est de fait guère possible et qui ne pourrait être envisagé avant 2014. La solution proposée a aussi recueilli l'agrément du service de la mobilité.

M. **G. Dubler** n'est pas satisfait par la réponse. Même s'il entend et peut comprendre les explications données, le problème reste que la population ne veut pas de ce tracé. La commune ne veut pas financer un projet qui profitera aux autres. Cela peut paraître égoïste mais, si les bus peuvent passer et que des aménagements sont effectués, c'est la porte ouverte à tous véhicules et, notamment aux genevois !

M. **P. Stämpfli** rectifie en précisant que Loi sur la circulation routière est claire, ce n'est pas parce que les bus peuvent passer que les véhicules le pourront également. Quant au financement, il n'est pas encore défini, mais il sera en tout cas assuré en partie par le canton et probablement par l'agglo franco-valdo-genevoise.

P.-A. Romanens intervient pour ne pas entrer en polémique. Ce débat concerne surtout la Terre Sainte. Il signale que sa commune de Coppet est aussi concernée et rappelle qu'aujourd'hui c'est 600 voitures qui viennent à la gare alors qu'il y en avait moins de 100 il y a 5 ans. C'est un fait et chacun devra faire des efforts et une solidarité doit impérativement s'installer.

G. Dubler conclut ses interventions en appuyant sur la nécessité de faire une information.

Plus personne n'ayant de remarque ou commentaire, il est alors procédé au vote. **Le préavis est accepté à l'unanimité.**

9) Dépôt de préavis et nomination des commissions ad hoc

Le Président Hermann passe la parole à Monsieur **Romanens** qui rappelle que la commission « patinoire » a déjà été nommée, que le règlement est prêt et sera également traité lors du Conseil intercommunal du mois de juin 2009. Il n'y a pas d'autres préavis prévus pour l'instant.

10) Prochaines séances du Conseil intercommunal

Le Président **Eric Hermann** rappelle les séances prévues : le 24 juin à Gland, le 10 septembre, le 5 novembre, le 17 décembre à Rolle. M. **Georges Binz** de Founex propose sa commune pour le 5 novembre et M. **Jean-Pierre Heller** invite le Conseil à Crassier pour le 10 septembre.

11) Propositions individuelles et divers

Le bureau n'a reçu aucune proposition écrite. Le président demande s'il y a des interventions dans les divers ? M. **J.-J. Brugger** a une question, il demande quel dicastère incombera au 10^e membre du CODIR, quelles seront ses tâches ?

M. **P.-A. Romanens** informe qu'une réorganisation est envisagée et que tout sera discuté au CODIR. Le Conseil en sera bien évidemment informé. Quant au onzième membre du CODIR, il émanera naturellement de la Ville de Nyon lorsque celle-ci aura rejoint le Conseil régional.

M. **N. Dewarrat** revient sur la communauté tarifaire en matière de transports publics et il demande qu'est-ce qu'il en est pour Gland qui se trouve être entre Genève et Lausanne ? Il demande au Conseil régional de faire pression auprès du Département de M. Marthaler pour que la région Gland-Rolle soit reliée à ces deux communautés tarifaires.

M. **P. Stämpfli** informe que le Conseil régional a eu des contacts avec le Service de la mobilité et Unireso à Genève. L'idée est qu'il y n'y ait plus qu'un réseau entre Mobilis et Unireso mais M. Stämpfli reste très sceptique quant à la suite et ne peut en tout cas pas avancer de dates précises quant à l'intégration de la région concernée à l'une ou l'autre communauté tarifaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe la parole à **M. Hubert Monnard** syndic de la commune qui reçoit le Conseil ce soir, Mont-sur-Rolle.

Mont-sur-Rolle, cette puissante Seigneurie, appelée à l'époque Mont-Le-Grand, couvrait le territoire de Genolier, Duillier, Apples, Mollens. En 1473, les Bernois et les Fribourgeois brûlèrent le château. On ne sait pas exactement quant le nom du village a changé mais le nom actuel a été donné par la Poste dans le courant du siècle passé. La commune compte aujourd'hui près de 2'400 habitants et elle est surtout connue loin à la ronde par son vin produit et élevé par quelque 40 vigneron.

M. Monnard conclut sa présentation en invitant le Conseil à déguster ce magnifique produit local qu'est le « Mont-sur-Rolle ».

A 21h15, le Président Eric Hermann remercie encore une fois la commune hôte et il lève la séance ... puis son verre !

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président

Le Secrétaire

Eric Hermann

Charles Lambelet

Arzier, le 30 mai 2009